

Adresse contact : <u>assistance-covid19@ffpjp.fr</u>

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LES CLUBS APRES CONFINEMENT

Document à jour en date 08/05/2020

Sous réserve des autorisations des municipalités, des modalités de déconfinement locales et des ajustements de modalités communiqués par le gouvernement.

CONTEXTE DU DECONFINEMENT :

- 1. Le Premier Ministre a annoncé, le 7 mai 2020, la sortie du confinement y inclus les conditions.
- 2. A la suite de ces directives, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif.
- 3. La F.F.P.J.P a ainsi a élaboré un plan de reprise de la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés, grâce à la qualité des échanges avec le Ministère des Sports.

ETAT ACTUEL:

- Interdiction de toutes les compétitions jusqu'au 31 juillet inclus.
- Fermeture des salles des fêtes, des salles polyvalentes et donc des boulodromes couverts... Pas de pratique en intérieur mais exclusivement en extérieur.
- Interdiction de regroupement de plus de 10 personnes par club et par site : possibilité de planifier une activité de club dans cette limite (espace de 4m2 à respecter entre les pratiquants)
- Interdiction des sports collectifs : seule la pratique individuelle est autorisée.
- Les bars et restaurants restent fermés. Par conséquent, les clubs-house et buvettes des clubs le restent aussi.
- Avant septembre, interdiction des regroupements de plus de 5 000 personnes.
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc...).

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :







Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main. éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade











CALENDRIER PREVISIONNEL:

ETAPE 1: REPRISE DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES CLUBS

DATE: à partir du 11 MAI 2020 (*)

ETAPE 2: REOUVERTURE DES CLUBS-HOUSE

DATE : Décision gouvernementale prévue le 2 JUIN 2020 et conditionnée à la réussite de l'étape 1 et de la situation pandémique au moment.

DIRECTIVES SUR L'OUVERTURE DES CLUBS :

- (*) La décision d'ouverture d'un club est placée sous l'autorité et responsabilité du Président du club qui définit les conditions d'accueil planifiées de ses licenciés.
- Prendre contact avec son club avant de s'y rendre et suivre les conseils de son Président.
- Tout joueur ne voulant pas respecter ces mesures ne sera pas autorisé à participer à l'activité du club.
- Les clubs-house, les lieux d'accueil, les vestiaires et les espaces de restauration sont fermés. Un accès à des toilettes avec point d'eau reste à disposition. Dans le cas où le point d'eau se trouve en milieu clos, obligation de désinfection et de respect des mesures barrières.
- Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.
- Les règles habituelles de distanciation sociale sont respectées (minimum 1m) en toutes circonstances et pour tous les publics.
- Soyons citoyens ! Le bon état sanitaire des clubs relève de la responsabilité de tous.

DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE:

- Définir les horaires d'ouverture du club.
- Définir le nombre de terrains utilisables.
- Prévoir un planning d'utilisation et de réservation en cas de pratique importante.
- Rappel réglementaire à tous les utilisateurs.

Le club doit se munir de gels hydro alcooliques ou de produits désinfectants pour les mettre à disposition des licenciés.











CE QUI EST INTERDIT :

- De pratiquer en équipe, de se rapprocher de son adversaire et/ou encadrant.
- Des poignées de mains, accolades et bises pour se saluer au début et à la fin des parties.
- De jouer sur des terrains côte à côte.
- De se passer le matériel (mètre, boules, but, cercle, chiffon).
- De toucher les boules adverses et de ramasser les boules tous en même temps.
- De cracher sur les boules ou sur le terrain et de se souffler dans la main avant de jouer.

CE QUI EST OBLIGATOIRE:

En tout cas et en toutes circonstances: RESPECTER LES GESTES BARRIERES

- Se limiter aux oppositions individuelles c'est-à-dire en tête-à-tête, tir de précision, et entrainement personnel.
- Désinfection du matériel au début et à la fin des parties.
- Prévoir un terrain libre de part et d'autre du terrain de jeu.
- Positionnement de l'adversaire et/ou de l'encadrement dans les terrains libres adjacents.
- Prévoir son propre matériel (de pratique + gel hydro alcoolique + boisson) et être le seul à le manipuler.
- Ramasser ses boules en alternance et en respectant la distanciation sociale (1m minimum).
- Ne prendre à la main que son propre matériel.

Par ailleurs, il est vivement conseillé et recommandé (surtout pour les vétérans de plus de 65 ans, catégorie de population pour laquelle le gouvernement recommande une vigilance accrue) de porter un masque, porter des gants et de limiter les parties dénudées du corps et de privilégier les survêtements avec un haut à manches longues.











Marseille le 09 Mai 2020,

Plan de reprise d'activités de la F.F.P.J.P. Recommandations fédérales

Cher.e.s Dirigeant.e.s, Licencié.e.s, Pratiquant.e.s,

Les annonces gouvernementales de fin avril du Premier Ministre Edouard Philippe, et celles du Ministre des Sports Roxana Maracineanu, relatives au plan de déconfinement, ont fait apparaître que la Pétanque et le Jeu Provençal pourraient compter parmi les disciplines dont la pratique serait à nouveau autorisée dès le 11 Mai 2020. Dès lors, le Ministère des Sports nous a demandé d'élaborer un plan de relance à lui fournir pour validation. Ce long travail préparatoire, mené par le Comité Directeur de la FFPJP avec les services du Ministère des Sports, est maintenant arrivé à son terme. Nous sommes donc en mesure, à la suite de l'annonce de sortie de confinement de notre Premier Ministre le 7 Mai 2020, de vous délivrer notre plan de reprise d'activités en club de nos deux sports.

Il ne s'agit en aucun cas d'une reprise d'activité avec une pratique normale mais d'une reprise très contraignante et progressive en 2 étapes qui démarre pour la 1ère étape à partir du 11 Mai 2020 puis revue et/ou complétée en 2ème étape à partir du 2 Juin 2020 toujours conditionnée à la situation pandémique du moment.

Les conditions d'ouverture des installations des clubs restent soumises aux autorisations des Préfets et Maires. Les Présidents de clubs peuvent ouvrir au jour de leur choix à partir du 11 Mai, le temps d'organiser et de planifier les inscriptions de leurs joueurs, autorisées pour un seul groupe de 10 personnes à la fois, donc en alterné et qui ne peuvent pas se croiser. Chaque groupe disposant de 5 terrains réservés, chacun à la pratique individuelle, délimités et espacés, selon les distanciations en vigueur.

Les directives du plan fédéral s'appliquent non seulement à la pratique en club, mais à toutes et tous lors d'activités pétanque organisées en privé, en famille, entre amis, et en loisir dans le domaine public, parce que nous parlons de la santé des citoyens.

La présente note, le plan lui-même et l'affiche, doivent figurer obligatoirement dans les clubs.

Nous faisons appel à votre compréhension et à votre civisme pour respecter rigoureusement les directives de santé et de pratiques autorisées dans le plan de la FFPJP. Elles seront éventuellement prolongées et/ou revues par le gouvernement au gré de l'évolution de la situation pandémique et réglementaire. Inutile de rappeler ici que nous avons à vivre pour l'instant et peut être dans la durée avec le virus, et qu'un reconfinement est toujours possible.

Qu'il me soit permis de reprendre ici une phrase de notre Ministre des Sports Roxana Maracineanu « Ne prenons pas le risque que le sport puisse être à l'origine d'un reconfinement », en me permettant d'y préciser pour nous pétanqueurs et longuistes, « respectons strictement le plan fédéral que nous avons réussi à obtenir afin de ne pas le compromettre dès sa mise en application ou dans sa durée ».

Nous comptons sur la solidarité et l'exemplarité de chacun pour respecter scrupuleusement ces recommandations, afin de préserver votre santé, celle de vos proches et des joueuses / joueurs et pratiquants que vous croiserez, ainsi que celle de l'ensemble des personnels et dirigeants / encadrants mobilisés, pour que vous puissiez retrouver le plaisir du jeu.

Pour le Comité Directeur de la FFPJP,

Joseph CANTARELLI















Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

COVID-19 / LES BONNES PRATIQUES DANS LES CLUBS

LA FFP|P a pris une série de mesures permettant une reprise de la pratique de la pétanque et du jeu provençal dans les clubs dans des conditions optimales de sécurité.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque guand on est malade

ACCUEIL DANS LES CLUBS

- Je prends contact avec mon club avant de m'y rendre et je suis les conseils de mon Président.
- La décision d'ouverture d'un club est placée sous (i) l'autorité et responsabilité du Président du club qui définit les conditions d'accueil planifiées de ses licenciés.
- Tout joueur ne voulant pas respecter ces mesures ne sera pas autorisé à participer à l'activité du club.



Les clubs-houses, les lieux d'accueil, les vestiaires et les espaces de restauration sont fermés. Un accès à des toilettes avec point d'eau reste à disposition.



Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.



Les règles habituelles de distanciation sociale → sont respectées (minimum 1m) en toutes circonstances et pour tous les publics.

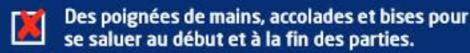


Soyons citoyens ! Le bon etat santa || || relève de la responsabilité de tous. Soyons citoyens ! Le bon état sanitaire des clubs

LES JEUX / LA PRATIQUE

CE QUI EST INTERDIT:

De pratiquer en équipe, de se rapprocher de son adversaire et/ou encadrant.



De jouer sur des terrains côte à côte.

De se passer le matériel (mètre, boules, but, cercle, chiffon).

De toucher les boules adverses et de ramasser les boules tous en même temps.

De cracher sur les boules ou sur le terrain et de se souffler dans la main avant de jouer.

CE QUI EST OBLIGATOIRE:

Se limiter aux oppositions individuelles c'està-dire en tête-à-tête, tir de précision, et entrainement personnel.



Désinfection du matériel au début et à la fin des parties.



Prévoir un terrain libre de part et d'autre du terrain de jeu. Positionnement de l'adversaire et/ou de l'encadrement dans les terrains libres adjacents.



Prévoir son propre matériel (de pratique + gel hydroalcoolique + boisson) et être le seul à le manipuler.



Ramasser ses boules en alternance et en respectant la distanciation sociale (1m minimum).



Ne prendre à la main que son propre matériel.